

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

<b>Nombre de Membres</b>		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	14	10
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 25 juin 2018		

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

**Séance du 02 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU

Excusés : Françoise DEZE (pouvoir à M HALLIEN), Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Pierre NION, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Marie-Line RUOPPOLO

**02 : D2018-29 : TARIFS DES REPAS DE CANTINE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Vote Pour : 10      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2018-2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE**, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2018,

- Enfant régulier : 3.30 Euros
- Enfant occasionnel : 3.70 Euros
- Adultes : 4.50 Euros

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Stéphanie RIOCREUX

